



DEMANDE EN VUE D'OBTENIR LE SUBSIDE CLUB **ANNÉE CIVILE :**

Formulaire à retourner au Directeur Technique de la section dans la huitaine qui suit la manifestation.

Dénomination du club organisateur :

Coordonnées de la personne responsable :

Cette personne fait-elle partie de votre comité ?

Nature de la manifestation :

Date et lieu de la manifestation :

Utilisation du matériel fédéral : oui/non

Si oui, le responsable matériel devra nous faire rapport avant libération des fonds.

NUMÉRO DU COMPTE SUR LEQUEL L'ARGENT DEVRA ÊTRE VERSÉ + IDENTITÉ DU BÉNÉFICIAIRE :

Le demandeur prend acte que toute déclaration fausse ou incomplète entraînera la récupération du subside versé indépendamment des sanctions administratives fédérales susceptibles d'être envisagées par le conseil d'administration de la FFAMEJ.

L'organisateur plus amplement désigné sous la rubrique « dénomination du club organisateur » prend ce jour l'engagement ferme de ne pas se retourner contre le FFAMEJ au cas où surviendrait une blessure, un accident ou un événement quelconque lors de ladite manifestation.

Date :

Nom et signature :

Du responsable de la manifestation ou de la personne mandatée comme telle par le club.

Visa du Directeur Technique Fédéral,



MATERIEL FEDERAL

Matériel	Reçu	Remis
Tableau d'arbitrage		
Chronos		
Cloches		
Coussins		
Ceintures blanches/rouges		
Podium		
Sono		
Panneaux fédéraux		
Plaquettes décisions (temps)		
Drapeaux blancs/rouges /verts/jaunes		
Nappes rouges		
Rallonge électrique		
Divers		

Le matériel est à retirer au dojo fédéral et à rentrer dans les huit jours qui suivent la manifestation (en accord avec le directeur technique de la section).

Remarques :

.....

Retiré le Signature

Rentré lesignature

Le document « intervention fédérale » au verso sera rentré au Directeur Technique de la section en même temps que le matériel. Ce dernier se chargera de le transmettre à la trésorerie.